

## Extrait de l'allocution de monsieur le recteur Marcel Hamelin de l'Université d'Ottawa

Marcel Hamelin

Volume 25, Number 2, June 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056335ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056335ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Hamelin, M. (1994). Extrait de l'allocution de monsieur le recteur Marcel Hamelin de l'Université d'Ottawa. *Revue générale de droit*, 25(2), 321–321. <https://doi.org/10.7202/1056335ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## NOTES, INFORMATIONS ET DOCUMENTS

---

Doctorat honorifique octroyé au professeur Germain Brière  
Collation des grades du printemps 1994  
le lundi 13 juin 1994 à 9h15

---

### **Extrait de l'allocution de monsieur le recteur Marcel Hamelin de l'Université d'Ottawa**

L'année 1993-1994 a été l'occasion de marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création de notre Faculté de droit. Même si l'enseignement du droit à l'Université d'Ottawa remonte à 1887, c'est en 1953 que la Faculté de droit a été mise en place. À ce moment-là, le programme ne comprenait que l'enseignement du droit civil; mais, quatre années plus tard, la Section de common law était à son tour créée.

Pour souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de droit, l'Université veut honorer l'un des pionniers de cette faculté, M<sup>e</sup> Germain Brière. Il me fait plaisir d'accueillir M<sup>e</sup> Brière, dont la carrière a suivi de très près le cheminement de la Section de droit civil. M<sup>e</sup> Brière a su concilier à un rare degré les exigences de l'enseignement, de la recherche et de l'engagement dans sa profession de sorte qu'il fait figure pour ses collègues et pour l'ensemble de notre collectivité de l'universitaire accompli.